



Association déclarée en préfecture
N° 173002045

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION Vendredi 21 juin 2024

Membres présents :

Contrôleur général MARCAILLOU Didier
DESTRUELS Delphine
COLASSE Fabien
FULNEAU Aline
OLIVIER Elodie
ABRAMSKI Aline
POTEVIN Magali

La réunion commence à 9 h 30 et se termine à 11h00 au centre de commandement à Périgny.

Ordre du jour :

- Site internet
- Evolutions financières pour 2025
- Chèques ANCV
- Chèque CADHOC
- Modification de la convention de partenariat COS / SDIS17
- Projet bulletin d'adhésion 2025
- Réunion d'information UDSP à programmer

1. Site internet

La mise en place du site devrait intervenir au 1^{er} novembre => **cos.sdis17.fr**
Le devis de maintenance a été validé et acté pour 3 heures de maintenance à 135 €.

2. Evolutions financières

Quelques mesures prises pour ré-équilibrer le budget :

- Changement de commissaire aux comptes
- Diminution d'activités
- Budget activité du Noël des enfants à la baisse
- Prise en charge de l'agent billetterie stade rochelais
- Prise en charge par catégories des agents à la cotisation de l'UDSP 17

3. Chèques ANCV

Après discussion, il a été décidé de stopper les chèques ANCV du COS car cela faisait doublon avec le CNAS. Cela représente un gain de 5 600 € pour le COS.

4. Chèques CADHOC

Un sondage avait été effectué le 18 avril dernier auprès des membres du CA pour connaître les avis sur le maintien des chèques CADHOC ainsi que le montant du panier.

- 10 personnes ont répondu pour le maintien du panier à 30€ et report en juin pour la distribution des chèques : excédent - de 6 000€
- 2 personnes ont répondu : augmentation du panier à 40€ et suppression des chèques : excédant de 500€ fin 2024

Par conséquent, le CA valide la distribution des chèques CADHOC en différée sur le mois de juin 2025, cette disposition sera maintenue à l'issue.

5. Modification de la convention de partenariat COS / SDIS

La convention de partenariat qui lie le COS au SDIS est arrivée à son terme le 1er janvier 2024.

- Objectif N°1 : Sa reconduction pour une durée identique 3 Ans
- Objectif N°2 : Disposer d'une visibilité sur les 3 Ans
- Objectif N°3 : Formuler une demande sur les 3 axes et dissocier
 - 1 : la MAD de l'emploi
 - 2 : Les sommes dédiées au CNAS
 - 3: Les sommes perçues au titre de nos activités propres.
- Objectif N°4 : Faire évoluer la convention avec le détail des éléments subventionnés

Les solutions seront proposées au pôle ressources ainsi qu'à Dilek Erdogan.

6. Projet bulletin d'adhésion 2025

L'adhésion pour l'année 2025 pourra s'effectuer en ligne à partir du 1^{er} novembre 2024 via le site internet du COS. Les adhérents pourront également payer en ligne via le site internet.

7. Réunion d'information UDSP

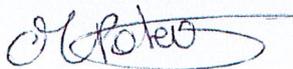
Des réunions d'informations vont être proposées aux adhérents concernant le reste à charge sur la couverture assurantielle que propose l'Union Départementale des sapeurs-pompiers.

Les dates proposées sont les suivantes :

- *Jeudi 12 septembre 2024 à 9h30 dans la salle de réunion du pôle ouest,*
- *Mardi 17 septembre 2024 à 9h30 dans la salle Sébastien COUTURIER du centre de commandement,*
- *Jeudi 3 octobre 2024 à 9h30 dans la salle de réunion de la PFL.*

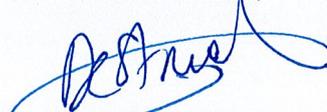
L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

La secrétaire-adjointe,



Magali POTEVIN

La Présidente du COS,



Delphine DESTRUELS